

Collèges,

des zones de non droit ?

SN-FO-LC propose de résister ensemble :
*pour le respect de nos conditions de travail
 pour le maintien et le respect de nos statuts
 pour les créations de postes*

Le ministre laisse s'installer des conditions de travail insupportables.

Les classes sont encore plus chargées cette année scolaire que les années précédentes.
 Des postes de surveillants ont encore été supprimés.
 Nos conditions de travail continuent de se dégrader.

La « réunionite » reprend de plus belle (pour le projet d'établissement, pour la liaison CM2-6^e, pour le projet ceci, et le projet cela).

La liste des tâches continue à s'accumuler (PDMF, histoire des arts, B2I, A2, livrets de compétences, etc) et maintenant une évaluation en 5^e !



Qui peut croire que la réponse serait dans l'expérimentation et plus d'autonomie ?

Dans sa circulaire de rentrée 2011, le ministre Chatel a recommandé de faire du collège le lieu des expérimentations en usant de l'article 34 de la loi Fillon de 2005, pour généraliser les dérogations et transformer le droit et la règle en exception, comme dans les établissements CLAIR (devenus ECLAIR).

On nous fait miroiter l'expérimentation comme un moindre mal alors que c'est l'arme de la déréglementation.

L'expérimentation des réformes a préfiguré leur généralisation.

Le ministre vient de déclarer que « la polyvalence des professeurs c'est l'avenir » et qu'il faut redéfinir les missions... et que les profs devront « faire un effort », comme pour les retraites !

FO rappelle :

- les statuts particuliers des enseignants et des personnels de vie scolaire existent toujours et ils doivent être défendus
- ils s'appliquent donc et ne peuvent être inféodés aux délibérations des CA, ni du conseil pédagogique, ni aux objectifs des projets d'établissement dans le cadre d'une quelconque expérimentation.
- Nos revendications sont légitimes ! La priorité ce n'est pas d'expérimenter, c'est de rétablir les postes pour rétablir les conditions de travail.

Rentrée sous le signe du triple A ? Autonomie, Autonomie, Autonomie...

Fin août, Luc Chatel vantait le modèle finlandais pour son autonomie, son école fondamentale (du CP à la 3^e). Mais l'autonomie des collèges n'est rien d'autre que l'outil de la réduction des moyens au service de la rigueur budgétaire.

Pour FO, ce n'est pas aux personnels ni aux élèves de payer la « dette ».

Le « question-réponse » des pages suivantes vous fournit les éléments statutaires et réglementaires pour vous aider à faire respecter vos droits et défendre le droit des élèves à une instruction de qualité.

Le SNFOLC propose aux personnels de se réunir pour faire le point, de dresser la liste des revendications pour résister et agir ensemble pour établir le rapport de force.

La FNECFP FO a déposé un préavis de grève à compter du 5 septembre pour couvrir toutes les situations.



Contactez le SNFOLC :

